

# Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 08 octobre 2020

## Ordre du jour

---

- Reprise de la délibération concernant les délégations du conseil municipal au Maire
- Demande d'acquisitions foncières
- Autorisation vente du camion
- Questions diverses

11 élus sont présents.

### **1. Reprise de la délibération concernant les délégations du conseil municipal au Maire**

---

La préfecture demande de reprendre la délibération votée au conseil municipal du 04 juillet 2020 concernant les délégations d'attribution au maire. Paul Braud donne lecture des quatre points à revoir.

Le conseil municipal délibère et valide ces nouvelles délégations (11 votes pour).

### **2. Demande d'acquisitions foncières**

---

Deux demandes d'acquisition de terrains communaux ont été transmises à la mairie.

Julien Michel sollicite la vente d'une parcelle communale de 700 m<sup>2</sup> à côté de son garage et numérotée AB170. Denis Beraud demande un point sur les servitudes de ce terrain : le drain du cimetière le traverse (servitude à prévoir) et en bordure se trouve enfouie la ligne électrique qui alimente le village de Conil (vouée à disparaître). Paul Braud explique qu'un redécoupage de la parcelle pourrait être nécessaire afin de garder communale la partie qui s'allonge le long du mur du garage et de la route communale. Une discussion s'engage sur le prix de vente de la parcelle : terrain de proximité à 4,60 € / m<sup>2</sup>, ou terrain à vocation artisanale, commerciale ou agricole à 0,46 € / m<sup>2</sup>. Le conseil municipal donne son accord pour la vente : 9 pour classer la parcelle terrain à vocation artisanale, 2 pour la classer terrain de proximité. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acheteur. Une délibération sera prise par le conseil municipal quand le document d'arpentage sera établi.

Denis Gérenton sort de la salle du conseil. Tony Leroy et Jessica Décolin, propriétaires d'une maison dans le village de Sansac, sollicitent le conseil municipal pour l'achat d'un terrain communal situé à l'arrière de leur maison, parcelle numérotée E1093, d'une superficie de 2 353 m<sup>2</sup>. La parcelle étant actuellement exploitée par un fermier locataire, le conseil municipal délibère et refuse la vente de ce terrain.

### **3. Autorisation vente du camion**

---

Un camion a été acquis par la commune. La benne et la viabilité hivernale ont été installées. Le camion a été livré mais quelques points sont à reprendre.

Paul Braud informe le conseil municipal que l'ancien camion a été mis en vente à 25 000 €. Trois clients se sont montrés intéressés. Le conseil municipal valide l'offre d'achat faite par la société SPRL Camions Réemploi Colinet et autorise la vente du camion.

### **4. Questions diverses.**

---

ONF : L'agent de l'ONF a été muté depuis plus d'un an et personne n'a été nommé sur le poste, ni pour la gestion du secteur de Cayres, ni pour la forêt domaniale. Monsieur le maire explique la

position des communes impactées par cette absence de nomination, qui ont décidé de bloquer toutes les factures émises par l'ONF. Le conseil municipal délibère et décide de ne pas honorer les factures de l'ONF tant que le service n'est pas rendu à la commune.

Travaux sur la commune : Monsieur le maire détaille les subventions auxquelles peut prétendre la commune dans le cadre du plan de relance économique voté par le gouvernement par rapport à la Covid 19. Ce plan de relance permet de financer à hauteur de 85% les travaux de rénovation des bâtiments publics, pour une enveloppe comprise entre 80 et 100 000€. Denis Beraud dresse la liste des travaux envisageables : rénovation de l'escalier devant la mairie, du bardage de chaque côté de la porte d'entrée de l'école publique, du bardage de la salle polyvalente, des menuiseries extérieures des appartements communaux de Séjallières et de l'ancienne cure dans le bourg. Denis Beraud a pris contact avec un économiste qui dressera le dossier de demande de subventions.

Paul Braud explique que la pompe à chaleur de l'école présente quelques signes de vétusté et qu'elle utilise du gaz R22 qui n'est plus autorisée. Son remplacement devra être envisagé.

Columbarium : Delphine Chacornac et Paul Braud ont rencontré le gérant d'une entreprise familiale de l'Isère qui propose l'installation de columbarium. Le projet leur a semblé intéressant : il s'agit de produits fabriqués en France et qui respectent la volonté et les intentions des communes. Le projet est à l'étude, l'entreprise devant établir un devis.

ATSEM : Delphine Chacornac a rencontré en début d'année scolaire les deux ATSEM de l'école. Celles-ci ont pu faire remonter leurs difficultés face au nombre croissant d'enfants présents à la garderie du soir. Un aménagement de leurs emplois du temps a été entériné, qui leur permet de passer davantage de temps auprès des enfants pendant la garderie.

ADMR : Delphine Chacornac a participé à l'assemblée générale de l'ADMR de Cayres. Elle regrette que Saint Jean Lachalm ne soit pas représenté à cette AG car il n'y a pas d'administrateur sur la commune. Le rôle d'un administrateur est notamment de rencontrer les bénéficiaires. Si un ou plusieurs habitants sont intéressés par ce rôle, ils peuvent prendre contact avec Jean Louis Allemand, président de l'ADMR.

Chemins communaux : Sylvain Beraud note l'état du chemin de la Visseyre à Conil, qui s'est très largement détérioré. Paul Braud explique qu'il est préférable d'attendre les travaux liés à la disparition de la ligne électrique, afin que les câbles ne soient pas touchés pendant la réfection. Denis Gérenton expose l'état du chemin du lac, qui descend de Sansac vers Séjallières le long du Grail, et du chemin du couderc du pastre au dessus de Sansaguet. Paul Braud ira constater l'état de ces chemins.

Téléphone : il n'y a toujours pas de téléphone ni d'internet sur les villages du Villard, de Sansac et de Séjallières. L'information a été transmise par plusieurs habitants.

Cérémonies : une messe sera célébrée le dimanche 08 novembre à 11h en l'église de Saint Jean Lachalm. Elle sera suivie de la commémoration de la fin de Première Guerre Mondiale, au Monuments aux morts, à 12h.

En raison du contexte sanitaire, le conseil municipal décide de ne pas organiser de repas des aînés cette année. Ce repas est reporté à une date ultérieure. Un cadeau sera cependant distribué à chaque aîné en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.